



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Mot du président

Élections municipales 2013: mettons en valeur la police municipale!

Chronique juridique

Le droit du policier témoin à l'assistance d'un avocat inclut la présence physique de cet avocat lors de l'entrevue

Portraits de policiers



Des agents évaluateurs stupéfiants

En bref

Enquêtes policières indépendantes

Le rapport D'Amours sur le système de retraite est rendu public



Sommaire

3 Mot du président

Élections municipales 2013 : mettons en valeur la police municipale!

4 Portraits de policiers

Des agents évaluateurs stupéfiants

8 Dossier spécial

Le rapport D'Amours sur le système de retraite est rendu public

22 Chronique juridique

Le droit du policier témoin à l'assistance d'un avocat inclut la présence physique de cet avocat lors de l'entrevue

24 Événements

37^e Congrès de la FPMQ

6 Nouvelles de l'ACP

Mise à jour d'été de l'ACP

7 Nouvelles de l'APSAM

Trois projets appuyés par la FPMQ

12 Fonds équilibré Figesco

Revue de la performance du premier trimestre 2013

13 CSFPMQ

La saison des festivals

14 Nouvelles des associations

28 En bref

Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012

31 Votre caisse



Fédération des policiers et policières
municipaux du Québec

> **Le conseil d'administration de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec**

Président

Denis Côté

Vice-président exécutif

Paulin Aubé

Vice-présidents

Blainville : Stéphane Giguère

Bromont : Sylvain D'Amours

Châteauguay : François Lemay

Deux-Montagnes : Martin Bérubé

Gatineau : Jean-Pierre Bussièr

Granby : Louis Carboneau

L'Assomption : Sébastien Giroux

Laval : André Porvin, trésorier

Lévis : Marc Allard

Longueuil : Danny Lopez

Mascouche : Michel Mondoux

Mashteuiatsh : Lawrence Launière

Memphrémagog : Mario Leblanc

Mirabel : Réjean Trudeau

Montréal : Yves Francoeur

Mont-Tremblant : Serge-Alexandre Bouchard

MRC des Collines : Miguel Belzile

Nunavik : Charles Boulianne

Repentigny : André Villeneuve

Richelieu Saint-Laurent : Jacques Desrosiers, secrétaire

Roussillon : Pierre Couture

Saguenay : Jean-François Imbeault

Sainte-Marie : Martin Poulin

Saint-Eustache : Pierre Meunier

Saint-Jean-sur-Richelieu : Daniel Sylvain

Saint-Jérôme : Benoit Huot

Sherbrooke : Robin Côté

Terrebonne : Patrick Lepage

Thérèse-de-Blainville : François Boies

Theford Mines : Jean Métivier

Trois-Rivières : Louis Lesage

Éditrice et rédactrice en chef
Christine Beaulieu

Révision
Huguette Pilon

Collaborateurs
Pierre Bergeron
Cynthia Brisson
Stéphane Forget
Patrick Lepage
Frédéric Nadeau
Tom Stamatakis
Nicolas Veilleux

Conception graphique
Patrick Sirois

Impression
Imprimerie R.M. Hébert Inc.

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement défendue sans l'autorisation expresse de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec. »

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada.

ISSN 1491-7513. Numéro de convention de Poste-publications : C00S183412

La revue Fédé-Action est publiée 2 fois par année pour la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, 7955, boul. Louis-Hippolyte-La Fontaine, Anjou (Québec) H1K 4E4. Tél : 514 356-3321 ou 1 800 361-0321.
Site Internet : www.fpmq.org courriel : info@fpmq.org

Fondée en 1965, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec est un regroupement d'associations syndicales composées de policiers et policières municipaux de la province. Elle compte également parmi ses associations la Fraternité des policiers et policières de Montréal à titre d'associée.

Elle a pour mission l'étude et la défense des intérêts économiques, professionnels, sociaux et moraux de ses associations et de tous les policiers que celles-ci regroupent.

Élections municipales 2013: mettons en valeur la police municipale!

Le 3 novembre 2013, l'ensemble des municipalités du Québec seront en élection afin de pourvoir les postes de maire et de conseillers, dont les cent municipalités desservies par un corps de police municipal (CPM).

À la suite des dernières élections de 2009, il en est résulté une vague de 50 % de nouveaux élus. Compte tenu des scandales qui touchent le monde municipal depuis la Commission Charbonneau et les enquêtes de l'Unité permanente anticorruption (UPAC), il est probable qu'un tel phénomène se reproduise et puisse même être accru.

Nous serons appelés à faire la promotion de la police municipale et la défense de nos droits avec une majorité d'élus néophytes de l'organisation policière. Nous invitons les représentants de nos associations à rencontrer les candidats, tant à la mairie qu'aux postes de conseiller de leur municipalité, sur les enjeux qui touchent la police municipale. Nous devons les sensibiliser sur les particularités de notre fonction. La nature de notre profession commande un traitement différent des autres employés de la municipalité et seules les conditions de nos collègues dans une municipalité similaire peuvent nous être opposées à titre de comparable. Ce sujet a d'ailleurs été traité dans le cadre de notre 37^e Congrès qui se tenait à Sherbrooke du 3 au 7 juin dernier et avait pour thème : « La police municipale : une dépense ou un investissement ? »

Il en est ainsi également lorsqu'on analyse les bénéfices et l'âge de retraite des policiers municipaux. La législation fédérale reconnaît à l'employé exerçant en sécurité publique un âge de retraite différent des autres catégories d'emploi, ce qui est une évidence même. On ne peut exiger de la part d'un policier ou d'une policière de plus de 55 ans d'effectuer de la patrouille sur des quarts de travail variables, de maintenir l'ordre et la paix publique, de faire respecter les lois et règlements et de traduire les criminels devant les tribunaux.

Le rapport « Innover pour pérenniser le système de retraite – Un contrat social pour renforcer la sécurité financière de tous les travailleurs québécois », communément appelé rapport D'Amours, recommande non seulement des modifications majeures à nos régimes de retraite, mais également une recommandation qui risque d'entacher le rapport de force entre les parties et nuire aux relations de travail. Une recommandation donnant à l'employeur le pouvoir d'imposer sa position aura des répercussions sérieuses sur l'avenir des relations de travail. C'est avoir une vision à très court terme que de penser que le climat de négociation des autres éléments de la convention collective ne sera pas affecté lorsque l'employeur imposera sa position sur le régime de retraite!

Nous avons la mémoire longue et jamais l'imposition de quoi que ce soit dans un contexte de relations de travail n'a été positif. Il faut que les



► M. Denis Côté,
président de la FPMQ

Suite page 27

Depuis mars 2011, l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ) offre une formation d'agent évaluateur qui permet aux policiers de démontrer qu'un automobiliste est en capacité de conduite affaiblie par la drogue en le soumettant à une évaluation en plusieurs étapes. Le cours est dispensé par des instructeurs certifiés et agréés par l'Association internationale des chefs de police. Coup d'œil sur leur rôle d'agent évaluateur en reconnaissance de drogues.

M^{me} Annie Messier et M. Vincent Pilette du Service de police de la Ville de Montréal, MM. Pierre Landry du Service de police de la Ville de Longueuil, Jimmy Lapointe du Service de police de la Ville de Québec, Stéphane Thibault de la Régie intermunicipale de police Roussillon et président de la Fraternité des policiers de la Régie intermunicipale de police Roussillon et Jean-François Grégoire du Service de police de la Ville de Gatineau ont suivi la formation d'agent évaluateur. Aujourd'hui, leur expertise en tant qu'instructeurs leur permet d'offrir la certification d'agent évaluateur au Québec, en français de surcroît.

L'École nationale de police du Québec offre, à la demande des organisations policières, la formation d'agents évaluateurs. Au total, ce sont maintenant 46 agents évaluateurs qui sont en fonction sur le territoire de la province. Par l'entremise de leur organisation, les policiers intéressés à devenir agents évaluateurs peuvent

Des agents évaluateurs stupéfiants



Par Cynthia Brisson

s'inscrire à la formation offerte par l'École. Le coordonnateur provincial, M. Michel Pilon, est formel : « Bien qu'il doive préalablement être technicien qualifié en alcotest, le policier doit démontrer clairement des intérêts dans ce domaine d'activités et une grande motivation, car c'est une formation assez exigeante. » Le futur agent évaluateur devra en effet se soumettre à 80 heures de formation théorique, avant de réussir la formation pratique qui consiste en douze évaluations sous la supervision d'un instructeur accrédité. Cette année, l'ÉNPQ travaille d'ailleurs à l'élaboration d'un projet pilote qui permettra de compléter la formation pratique au Québec même. Avant, les policiers devaient passer une semaine aux États-Unis où on leur demandait d'identifier les catégories de drogues consommées par des détenus d'un centre de détention en Arizona.



Sur la photo (de gauche à droite) : Pierre Landry (SPVL), Annie Messier (SPVM), Jimmy Lapointe (SPVQ), Stéphane Thibault (RIPR), Vincent Pilette (SPVM) et Jean-François Grégoire (SPVG)

Durant la formation théorique, les futurs agents évaluateurs apprennent à procéder à une série de tests psychophysiques et cliniques très précis qui seront confirmés ensuite par une analyse toxicologique. Dans le cadre de son travail, le policier patrouilleur qui a des motifs raisonnables de croire qu'un conducteur a des capacités de conduite affaiblies par une drogue ou une combinaison alcool-drogue ordonne au conducteur de le suivre au poste de police afin qu'une évaluation soit faite par un agent évaluateur. « Il

s'agit d'une structure d'évaluation préétablie; on n'improvise rien », rappelle Jean-François Grégoire.

L'agent évaluateur rencontre d'abord le patrouilleur pour recueillir ses impressions et prendre connaissance des motifs qui l'ont amené à croire que la personne pouvait être sous l'influence d'une drogue. L'ÉNPQ offre d'ailleurs une formation de trois jours pour les agents de première ligne afin de leur permettre de mieux déceler la consommation de drogue. Ce cours permet ensuite aux policiers de devenir moniteurs et de former à leur tour d'autres agents dans leur organisation policière. Ainsi, après avoir rencontré le patrouilleur, l'agent évaluateur procède aux questions, à savoir : avez-vous consommé? à quand remontent vos dernières heures de sommeil? quelle heure est-il? Cet examen préliminaire, durant lequel l'agent prend également le pouls de la personne, permet d'évaluer de manière générale l'état de celle-ci.

Des « vieux » tests au goût du jour

Par la suite, l'agent évaluateur procède à l'examen des yeux. « Une certaine génération de policiers avait appris la méthode appelée nystagmus du regard horizontal et vertical », rappelle M. Grégoire, ajoutant que si, à l'époque, ce test était utilisé pour déterminer si un conducteur était sous l'effet de l'alcool, il s'avère maintenant très pratique pour vérifier si l'automobiliste est sous l'emprise de la drogue. « On vérifie, entre autres, si les yeux sont capables de converger, car certains types de drogues affectent ça », continue-t-il, expliquant que l'examen des yeux est ensuite suivi d'une série de tests d'attention divisée : l'épreuve de Romberg, marcher et se retourner, se tenir sur un pied et, finalement, l'épreuve doigt-nez. « Ça rappelle l'époque du test de la poignée de cennes où on demandait à la personne de ramasser un objet tombé par terre. On reprend les "vieux" tests, mais de façon très structurée », précise-t-il. À cette étape de l'examen, l'agent évaluateur a une bonne idée si la personne est en capacité affaiblie par la drogue ou non, bien que la nature même du ou des stupéfiants ne soit pas encore identifiable.

Il arrive par contre que les effets de la drogue se soient dissipés entre le moment où le patrouilleur interpelle le conducteur et celui où l'agent évaluateur procède à son examen. « Ça dépend de chaque organisation. Parfois, le patrouilleur est à une heure du poste. C'est sans compter le temps d'appeler l'agent évaluateur et que celui-ci se déplace depuis son domicile. Ça dépend aussi des drogues; certaines se dissipent plus rapidement que d'autres », explique M. Grégoire. Advenant qu'à la fin des tests d'attention divisée, le conducteur ne présente plus de symptômes de capacité affaiblie, l'agent évaluateur met fin à l'examen. Si, manifestement, la drogue fait toujours son effet, il procède aux tests cliniques : signes vitaux, température



Agent évaluateur en formation
Source : ÉNPQ

corporelle, pouls, tension artérielle et examen dans la chambre noire pour vérifier la dilatation des pupilles. Le tout se conclut par un prélèvement d'urine qui sera analysée en laboratoire. « On ne peut pas se fier uniquement aux résultats de ce test, car ce qu'on retrouve dans l'urine n'est pas nécessairement présent dans le sang. Le cannabis, par exemple, laisse des traces plusieurs jours », rappelle-t-il.

De plus en plus d'agents évaluateurs

C'est à chaque organisation policière d'évaluer ses besoins en matière d'agent évaluateur, mais il va sans dire que le problème de conduite avec capacité affaiblie par la drogue est présent. Plus qu'avant? Pas nécessairement, précise Jean-François Grégoire : « Ce n'est pas qu'il y a plus de cas de drogue au volant; c'est plutôt une prise de conscience par rapport au problème. »

Il est encore trop tôt pour établir un profil type du conducteur appréhendé pour avoir conduit son véhicule sous les effets de la drogue, mais les agents évaluateurs présents lors de la rencontre s'entendent pour dire que les types de drogues consommées varient beaucoup en fonction des groupes d'âge. Au total, 241 évaluations ont été réalisées en 2012.



Mise à jour d'été de l'ACP



Tom Stamatakis
Président de l'Association
canadienne des policiers

Le Parlement fédéral a commencé à diminuer ses activités et le rythme estival s'installe progressivement. Je me permets donc de saisir l'opportunité pour vous présenter une mise à jour des activités de l'Association canadienne des policiers (ACP) depuis les derniers mois et vous offrir un aperçu des questions et enjeux d'importance qui retiendront notre attention en vue de la reprise des travaux parlementaires. Nous anticipons déjà un automne fort occupé.

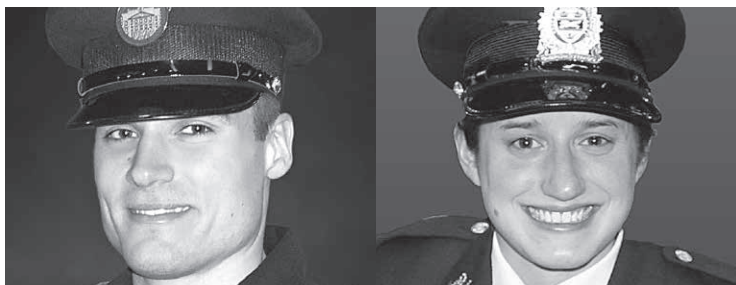
Je tiens en premier lieu à rendre hommage à la mémoire de deux de nos collègues décédés au cours des derniers mois, soit les agents Steve Déry de la Kativik Regional Police Force et Jennifer Kovach du Guelph Police Service. Par leurs qualités, leurs compétences et leurs valeurs, ces jeunes policiers étaient des exemples de ce que la population canadienne attend de ceux et celles qui assurent la sécurité publique. Leur départ a sans aucun doute marqué leurs collègues, leur famille et leurs amis. Gardons Steve et Jennifer, ainsi que tous ceux qui les pleurent, dans nos pensées et nos prières.

Comme vous le savez, la question des paramètres économiques des

services policiers demeure l'enjeu premier auquel nous sommes confrontés, plus particulièrement sur le plan fédéral. Le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes a entrepris une étude plus approfondie du dossier et, à titre de président de l'ACP, j'ai eu le plaisir de faire une présentation devant ce comité en janvier dernier. Ma présentation portait sur l'importance d'augmenter l'efficacité des opérations au sein des services de police afin de s'assurer que pour chaque dollar dépensé pour la sécurité publique, les contribuables bénéficient d'un retour sur leur investissement au sein de leur communauté. Nous avons également insisté auprès du Gouvernement et des membres de l'opposition siégeant sur le comité pour qu'ils élargissent l'envergure de leur étude et prennent le temps d'écouter les policiers et policières de première ligne, et non uniquement les chefs de police, les commissions de police et les agences de sécurité privées, dont les points de mire principaux sont les salaires et avantages sociaux du personnel.

L'ACP a également travaillé en coulisses relativement à des législations spécifiques. Nous avons, entre autres, demandé des règlements plus sévères pour des criminels dangereux qui reçoivent des mises en liberté provisoires selon la discrétion des gardiens de prison. Je suis d'ailleurs fier d'annoncer qu'un membre du Parlement et député de l'Ontario, M. Dave MacKenzie, a déposé un projet de loi à cet effet.

J'ai également eu l'occasion de me présenter devant divers comités permanents, autant de la Chambre des communes que du



Steve Déry de la Kativik Regional
Police Force - Photo: Courtoisie

Jennifer Kovach du Guelph Police
Service - Photo: Police Association of
Ontario

Sénat, afin de présenter et exprimer le point de vue des policiers et policières de première ligne relativement à un bon nombre d'autres enjeux et sujets dont, entre autres, les modifications à la *Loi sur le programme de protection des témoins* qui resserrerait les exigences de divulgation pour les policiers et policières qui offrent de la protection de témoins, la *Loi accélérant le renvoi de criminels étrangers* qui améliorerait le processus de déportation des criminels dangereux, ainsi que la *Loi sur la modernisation de la Gendarmerie royale du Canada* qui confère des pouvoirs élargis aux commissaires de la GRC, ce qui pourrait entraîner des conséquences négatives pour les membres de première ligne. Par ailleurs, aucune association, provinciale ou municipale, ne devrait ni ne voudrait imiter un tel modèle.

Alors que nous nous approchons de l'automne, Sécurité publique Canada a déjà mis en branle la planification d'un sommet de suivi relativement aux paramètres économiques des services de police, dont le programme sera centré sur la formation, le développement et le perfectionnement des compétences des policiers et policières de première ligne. Ce sommet aura lieu en septembre et les membres du comité de direction de l'ACP y prendront part. Nous serons également présents à Whitehorse pour participer à la réunion des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la justice et de la sécurité publique.

Le Service commémoratif des policiers et agents de la paix canadiens aura lieu le 29 septembre prochain sur la colline du Parlement à Ottawa. J'aimerais inviter plus particulièrement tous ceux qui n'ont jamais eu la chance d'assister à cet événement. L'ACP tient son tournoi de golf de la Commémoration au cours de ce même weekend, soit le 28 septembre. Cette activité est une belle opportunité pour les policiers et policières en visite à Ottawa de fraterniser avec plusieurs de leurs confrères canadiens, et ce, tout en aidant à recueillir des fonds pour le Service commémoratif.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter à tous un été des plus ensoleillés, tout en plaisir et en sécurité en compagnie de vos familles, amis et collègues. Je vous invite également à contacter l'ACP pour toute question et préoccupation pour lesquelles nous pourrions vous aider à l'échelon national.

Sincèrement,

Tom Stamatakis

Président de l'Association canadienne des policiers

Trois projets appuyés par la FPMQ

Le groupe liaison police s'est rencontré le 21 mars 2013 dans les bureaux de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « affaires municipales » (APSAM), à Montréal. Lors de cette rencontre, trois projets de recherche nous ont été présentés et, sur notre recommandation, la Fédération a décidé de les appuyer.

Le premier projet est mené par la D^e Diane B. Boivin de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas. Portant sur la gestion des risques reliés à la fatigue, cette recherche est complémentaire à une recherche précédente effectuée par D^e Boivin et intitulée « Les horaires rotatifs chez les policiers: étude des approches préventives complémentaires de réduction de la fatigue ».

Le deuxième projet est réalisé par les professeurs Anaïs Lacasse et Charles Côté de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et porte sur l'épidémiologie de la lombalgie et la qualité de vie chez les policiers patrouilleurs du Québec. Il s'agit de la première recherche faite sur ce sujet, ce qui aura assurément des effets bénéfiques pour nous tous.

Enfin, le dernier projet est effectué par M^{me} Victoria Budico de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et concerne le besoin en mobilité des agents de police utilisant une veste pare-balles. Cette recherche vise à trouver des pistes de solution afin d'augmenter le confort des utilisateurs de ce type d'équipement.

Vous pouvez consulter le résumé des projets en consultant le compte rendu de la réunion tenue le 21 mars dernier sur le site de l'APSAM à www.apsam.com

Stéphane Forget

Patrick Lepage

Nicolas Veilleux

Représentants de la

FPMQ

Groupe de liaison de

l'APSAM



Le rapport D'Amours sur le système de retraite est rendu public

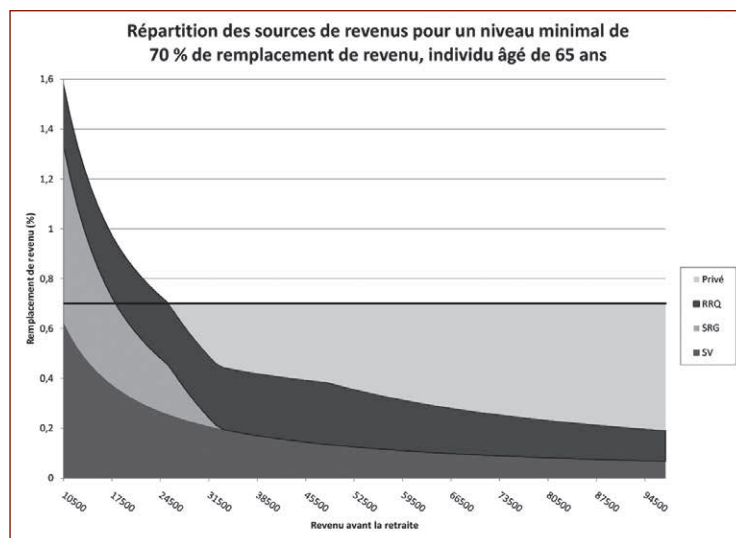
Le comité D'Amours, à la suite de dix-huit mois de travaux, a rendu public, le 17 avril dernier, son rapport « INNOVER POUR PÉRENNISER LE SYSTÈME DE RETRAITE » contenant 21 recommandations visant à améliorer le système d'épargne-retraite au Québec et à en assurer la pérennité. De façon générale, l'ensemble des recommandations vise principalement les régimes à prestations déterminées qui sont sous la surveillance de la Régie des rentes du Québec. Les régimes de retraite gouvernementaux, tels que le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et celui applicable aux policiers de la Sûreté du Québec, ne sont pas visés.

Principaux constats se dégageant du rapport D'Amours

- ▶ Le Canada jouit d'un des meilleurs systèmes d'épargne-retraite au monde, mais moins de 20 % des travailleurs du secteur privé bénéficient d'un régime à prestations déterminées (PD), ce qui contraste avec le fait que la grande majorité des travailleurs du secteur public en ont un;
- ▶ Les Québécois n'économisent pas suffisamment en prévision de leur retraite et il est préférable de protéger et d'améliorer les régimes de retraite PD;
- ▶ Les régimes publics ne suffisent pas à eux seuls à permettre d'atteindre un remplacement de revenu adéquat;
- ▶ Il faut recadrer la notion de droits acquis dans un régime de retraite et examiner la problématique relative aux déficits actuariels importants constatés;
- ▶ Il faut améliorer le taux de couverture de l'ensemble des travailleurs du Québec en créant un nouveau régime de retraite PD obligatoire

en sus de ce que le Régime des rentes du Québec (« RRQ ») accorde.

Le graphique ci-après illustre la répartition des sources de revenus à 65 ans pour atteindre un remplacement de revenu de 70 % à cet âge (en 2013) :



La nouvelle « Rente longévité » – Nouveau régime PD entièrement capitalisé

Un nouveau volet de type prestations déterminées obligatoire pour l'ensemble des travailleurs verrait graduellement le jour d'ici trois à cinq ans. Ce régime serait entièrement capitalisé, administré par la Régie des rentes, alors que la gestion de la caisse de retraite serait confiée à la Caisse de dépôt et de placement du Québec.

La rente, dont l'accumulation ne viserait que le service futur (à la suite de la mise en place du nouveau régime), serait d'un niveau de 0,5 % du salaire admissible (maximum annuel des gains admissibles au titre du RRQ) indexé au cours de la carrière et serait versée à compter de l'âge de 75 ans. Son indexation pendant sa période de versement serait fonction de l'inflation et serait conditionnelle à la santé financière du régime. Cette rente sera assortie d'une garantie de cinq années.

Le coût annuel de ce nouveau régime est estimé à 3,3 % des salaires admissibles et il serait partagé à parts égales entre les travailleurs et les employeurs. Environ 4 millions de travailleurs seraient donc admissibles à raison de cotisations annuelles totales de 4 G \$.

Voici un tableau qui illustre les cotisations et prestations (en dollars d'aujourd'hui) pour un participant ayant un salaire correspondant au moins au maximum des gains admissibles en 2013 :

Nombre d'années cotisées	Cotisations versées par le travailleur	Prestations annuelles payables à 75 ans
40 ans	33 700 \$	10 200 \$
20 ans	12 650 \$	5 100 \$
5 ans	4 200 \$	1 200 \$

Il est à noter que la mise en place d'une rente longévité n'aurait aucun impact sur le plan de vos régimes de retraite, compte tenu que le comité D'Amours recommande une coordination automatique de celle-ci avec vos régimes. En bref, cela se traduit par une réduction directe de votre rente du régime municipal d'un montant équivalent à ce que vous toucheriez en vertu de ce nouveau régime.

L'option d'une amélioration de la rente du RRQ ne semble pas avoir été considérée, alors qu'il s'agit d'une solution très efficace permettant à la fois d'accroître la couverture des travailleurs, d'assurer un niveau de revenus intéressant et d'alléger le fardeau sur les régimes PD dans le futur. Une telle modification au RRQ, sur la base de la capitalisation de celui-ci, permet également de répondre aux critères d'équité intergénérationnelle.

Recommandations touchant les régimes à prestations déterminées

Les déficits sur base de solvabilité (c.-à-d. sur une base dite de terminaison totale théorique) des régimes PD du secteur privé sont de l'ordre de 26 G \$ au 31 décembre 2012, alors que ceux des régimes du secteur public (municipalités et universités) totalisent environ 5 G \$ (sur base de continuité). Rappelons que les régimes du secteur public sont exemptés, depuis 2007, de financer sur la base théorique de solvabilité.

Recommandations quant au financement des régimes PD

- ▶ Avoir des règles de financement identiques pour tous les régimes de retraite, **donc abolir l'exemption particulière applicable aux régimes des secteurs municipaux** et universitaires;
- ▶ Prescrire l'hypothèse actuarielle du taux d'actualisation pour la période de la retraite. L'actuaire du régime ne serait donc plus libre de déterminer cette hypothèse et la politique de placement du régime ne viendrait plus impacter celle-ci;
- ▶ **Prévoir une capitalisation dite améliorée** dont les résultats se retrouveraient quelque part entre les bilans actuels de solvabilité et de capitalisation des régimes; le comité D'Amours présente cette approche comme nous permettant de définir la « Vérité des coûts »;
- ▶ Revoir les bases pour les valeurs de transfert afin de réduire les paiements faits hors régime;
- ▶ **Partager automatiquement, à parts égales, le service courant pour les régimes du secteur public, tout en précisant que les participants actifs peuvent contribuer en plus au financement de tout déficit;**
- ▶ Prévoir explicitement que les employés et retraités peuvent contribuer au financement des nouveaux déficits constatés après l'introduction des nouvelles mesures;
- ▶ Réduire graduellement la période d'amortissement des déficits de 15 à 10 ans;
- ▶ Porter la provision pour écart défavorable (PED) à environ 15 % des engagements (par rapport à un taux





d'environ 7 % actuellement);

- ▶ Permettre, à certaines conditions, le retrait d'excédent d'actif d'une caisse de retraite par un employeur pour le rembourser des paiements qu'il aurait faits pour combler un déficit; et
- ▶ L'obligation de mettre en place une politique de financement.

Recommandations quant aux prestations

- ▶ Mettre à la disposition des parties (syndicats, participants actifs, inactifs, retraités) des possibilités de restructuration des régimes durant une période de cinq ans;
- ▶ Recadrer la notion de droits acquis en permettant aux parties d'abolir, avec effet rétroactif sur les droits accumulés, n'importe quel droit prévu au régime à l'exception de la rente de base payable à 65 ans. Il est à noter que pour les retraités, seule l'indexation future pourrait être retirée;
- ▶ À défaut d'entente au bout de trois ans, l'employeur pourrait abolir les clauses d'indexation des rentes à la retraite, sous réserve qu'il compense la caisse d'une valeur équivalente et que le retrait de ce droit ne finance pas plus que 50 % du déficit;
- ▶ Interdire la prise de retraite subventionnée avant l'âge de 55 ans (sans effet rétroactif sur le service accumulé).

Questionnement sous-jacent à certaines recommandations

Le fait que les parties puissent être obligées de s'entendre sur le retrait de certains droits considérés comme acquis en vertu de la loi actuelle pourrait avoir comme effet pervers d'inciter plusieurs à quitter pour la retraite par crainte de voir leur rente diminuée, et ce, avant l'entrée en vigueur de telles dispositions. Ceci se traduirait par une réduction de l'offre de la main-d'œuvre dans certaines industries et par d'importantes pertes actuarielles relatives aux retraites anticipées non capitalisées pour les caisses de retraite.

En ce qui a trait à la question de la « vérité des coûts » qui est maintes fois abordée dans le rapport D'Amours, la méthode proposée afin de l'établir risque de ne pas faire l'unanimité et mérite qu'un débat éclairé soit effectué, en sollicitant notamment la position de l'Institut canadien des actuaires.

Dans le cas des municipalités : avec la nouvelle méthode de capitalisation dite « améliorée », le déficit actuel de 5 G \$ passerait automatiquement à 9 G \$, alors que les cotisations annuelles pour le coût courant (environ 20 % des salaires réparti entre cotisations salariales/cotisations de l'employeur) passeraient alors à 24 %. La situation dans ce secteur est déjà problématique, elle ne le sera que davantage avec l'approche proposée.

Par ailleurs, le rapport D'Amours porte un jugement excessivement sévère sur les régimes de retraite des municipalités et universités en laissant entendre que ces régimes sont tout simplement trop généreux, sans analyser ni tenir compte des circonstances ayant mené à la mise en place de ceux-ci ni du fait qu'un régime de retraite n'est qu'un des éléments de la rémunération globale de ces employés.

La suite du dossier :

Le gouvernement tient présentement une commission parlementaire à ce sujet, qui a débuté le 10 juin dernier et a été ajournée pour reprendre du 14 au 23 août prochain.

PBI présentera son mémoire (à titre de firme de conseillers en actuariat) le 14 août prochain et fera les représentations nécessaires afin de défendre les régimes à prestations déterminées, notamment ceux en place dans les municipalités.

Par la suite, l'Assemblée nationale doit se pencher sur ce dossier dès le début de l'automne, alors que l'objectif visé est de pouvoir adopter des modifications législatives au printemps 2014.

Pierre Bergeron, F.S.A., F.I.C.A., associé

PBI Conseillers en Actuariat ltée



Fédération des policiers et policières
municipaux du Québec

**Pour connaître les différents services offerts par la
Fédération des policiers et policières municipaux du
Québec, consultez son site Internet à www.fpmq.org sous
« Services offerts aux policiers ».**



Fédération des policiers et policières
municipaux du Québec



Rapport du comité de surveillance Figesco

Revue de la performance du premier trimestre 2013

Le premier trimestre de l'année 2013 fut caractérisé par une bonne performance des marchés boursiers canadiens, américains et internationaux. Le marché obligataire a aussi affiché une performance positive pour cette période, en raison des taux à court et moyen termes qui étaient à la baisse au cours du trimestre. De janvier à mars 2013, la bourse canadienne (indice S&P TSX) a été en hausse de 3,3 %, la bourse américaine (indice S&P 500) a affiché une hausse de 10,6 % en devise américaine (rendement de 12,9 % une fois convertie en dollar canadien) et la bourse internationale (indice MSCI EAEO) a enregistré un gain de 9,7 % en devise locale (rendement de 7,3 % une fois convertie en dollar canadien). Tout comme les marchés boursiers, les trois fonds Figesco ont enregistré des rendements positifs au cours du premier trimestre.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, le Fonds audacieux a connu la meilleure performance des trois fonds, avec un rendement de 6,6 %, alors que le rendement des indices de référence de ce fonds était de 6 %. Au cours de la même période, le Fonds modéré Figesco affichait un rendement de 5,5 %, tandis que la performance des indices de référence du fonds progressait de 4,4 %, et le Fonds conservateur affichait une performance de 3,9 % comparative-

ment à 3,2 % pour les indices de référence. À titre comparatif, la médiane des fonds équilibrés de l'univers *eVestment* a été de 4,4 % au premier trimestre.

Obligations

Le mandat confié à la firme GPTD depuis juin 2008 est de type indiciel, c'est-à-dire que le gestionnaire a simplement pour mandat de reproduire le rendement de l'indice de référence DEX Univers. La performance du gestionnaire d'obligations des Fonds Figesco a été de 0,6 % au cours du premier trimestre de l'année, comparativement à 0,7 % pour l'indice DEX et 0,9 % pour la médiane des fonds d'obligations de l'univers *eVestment*.

Actions canadiennes

En actions canadiennes, le gestionnaire Jarislowsky Fraser a généré un rendement de 6,8 % pour la période de janvier à mars, comparativement à 3,3 % pour l'indice S&P / TSX et 4,2 % pour la médiane des fonds d'actions canadiennes de l'univers *eVestment*. Les principaux contributeurs positifs à la performance du gestionnaire par rapport à l'indice sont les surpondérations dans les secteurs de la consommation de base, de la consommation discrétionnaire et des produits industriels. De plus, la détention des titres forestiers tels que *Canfor* (+ 28,2 %) et *West Fraser Timber* (+ 28,5 %) dans le secteur des matériaux de base, du titre *Canadian Natural Resources* (+ 13,7 %) dans le secteur de l'énergie, du titre *Rogers* (+ 14,9 %) dans le secteur des télécommunications, ainsi que des titres des assureurs *Great-West* (+ 11,8 %) et *Manuvie* (+ 10,7 %) dans le secteur des services financiers a contribué à la bonne performance du portefeuille d'actions canadiennes de JF.

Actions américaines

Au chapitre des actions américaines, le gestionnaire McLean Budden a généré un rendement de 12,8 % comparativement à 12,9 % pour l'indice S&P 500 (en dollar canadien) et 13,2 % pour la médiane des fonds d'actions américaines de l'univers *RBC Services aux investisseurs*. La sélection de titres dans le secteur de la

Suite page 21

La saison des festivals

L'été québécois foisonne de festivals qui attirent des masses considérables de gens, et donc du travail de gestion de foule pour la force policière. Mais vous aussi pouvez profiter de ces loisirs, une fois de retour à la vie civile. Voici comment en profiter au maximum :

Kit de survie - Le contenant

Veillez à bien choisir le sac dans lequel vous transporterez vos effets personnels et possiblement ceux de la famille entière! Privilégiez un sac à dos dont vous enfilerez les deux bretelles, de même que les ceintures à la poitrine et aux hanches, si le sac en est muni. Demandez à un docteur en chiropratique d'ajuster le port de votre sac à dos de manière à préserver une santé neurovertébrale optimale. Vous prévoyez l'achat d'une glacière? Utilisez le modèle sur roulettes.



Kit de survie - Le contenu

L'élément le plus important de votre sac est assurément la bouteille d'eau. Peu importe l'indice de protection, en crème ou en spray, un écran solaire doit faire partie de votre ensemble de survie. Profitez-en également pour apporter quelques collations santé, vous éviterez la malbouffe bien populaire dans les concessions alimentaires qui parsèment les sites festivaliers.

Exit la fatigue

Que vous passiez votre journée de festival à parcourir le site de long en large ou alors debout en surplace pendant de longues heures, la base pour limiter les désagréments et la fatigue est de vous munir de bonnes chaussures confortables offrant un bon support plantaire. Si vous commencez à ressentir des tensions au dos, aux jambes, aux épaules ou à n'importe quel autre endroit, étirez-vous et vérifiez que votre posture est adéquate. Redressez-vous, vous aurez une meilleure vue sur l'action!

Programmes corporatifs

La Fédération des policiers et policières municipaux du Québec a négocié les programmes corporatifs suivants :

- Bétonel : peinture;
- Centres dentaires Lapointe;
- Énergie Cardio : centres de conditionnement physique;
- Le Scandinave Spa;
- Rabais Campus : abonnements à des publications;
- Rogers : téléphones cellulaires.

Sur présentation de votre carte de membre de la FPMQ ou de la carte « Médirect » de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) (pour les policiers de Montréal), vous avez accès à ces différents programmes. Pour plus d'informations, consultez le site Internet de la FPMQ : www.fpmq.org

Il existe également un programme avec l'Association des chiropraticiens du Québec. Sur présentation de la carte de membre de la FPMQ ou de la carte « Médirect » de la FPPM, le chiropraticien participant vous offrira sans frais l'examen initial et les radiographies (si nécessaires) pour une valeur maximale de 125\$. Lors de la prise de votre rendez-vous, mentionnez que vous appelez dans le cadre du programme de la FPMQ. Afin de connaître les chiropraticiens participant à cette offre, consultez le site Internet de la FPMQ à www.fpmq.org.

En résumé, votre saison des festivals sera des plus agréables si :

- > Votre kit de survie est dans un sac à dos;
- > Vous vous protégez du soleil;
- > Vous n'oubliez pas de vous hydrater;
- > Vous êtes bien chaussé;
- > Vous alternez les bonnes postures assis/debout.
- > Vous ressentez des douleurs? N'endurez pas, consultez un chiropraticien!

Bonne saison des festivals!

Association des chiropraticiens du Québec

Téléphone: 1 866 292-4476

Site Internet: www.chiropratique.com

Bromont
Deux-Montagnes
Memphrémagog
Granby
Gatineau

> Bromont

Le 1^{er} décembre 2011, notre confrère Vincent Roy décédait lors d'une intervention de routine. Ce tragique événement a touché bien des gens dont, entre autres, une citoyenne de Bromont qui a alors suggéré l'idée d'une course à sa mémoire. Cette suggestion a plu à la direction de notre Service de police qui cherchait une façon de commémorer la mémoire de l'agent Roy. De ce fait, un comité organisateur a été créé avec la participation bénévole de plusieurs employés municipaux. Après plusieurs mois d'organisation, la première édition du Défi Vincent Roy a vu le jour le 2 juin dernier. À la satisfaction de tous, environ 400 participants, dont plus de 70 étaient des membres des services d'urgence de la région, ont pris part au premier événement de ce genre à Bromont. Les participants ont couru une distance de 1,5 à 10 kilomètres. Le comité organisateur désire ardemment reconduire année après année cet événement, afin de perpétuer la mémoire de notre confrère.

En lien avec cette commémoration, le comité de surveillance de quartier de la Ville de Bromont a suggéré la création d'une halte en l'honneur de l'agent Vincent Roy. À la suite du Défi, la nouvelle *Halte Vincent-Roy*, située sur la piste cyclable à l'intersection des rues Compton et des Patriotes, a été inaugurée. Plusieurs membres de la famille de Vincent ont d'ailleurs pu assister à la cérémonie.

Sylvain D'Amours
Président de la Fraternité des policiers et policières de Bromont inc.

Nouvelles des associations

> Deux-Montagnes

L'année 2013 représentera une période de changements, mais également de la continuité d'un calme syndical. En effet, les bonnes relations entre l'état-major et l'exécutif font en sorte que les rencontres donnent des résultats, des solutions et surtout aucun grief depuis près de trois ans.

Il y a eu des pourparlers entre les dirigeants des villes et la direction relativement à la possibilité de créer une régie et de transférer le centre des appels d'urgence (CAU 9-1-1) dans les locaux de celui de la Ville de Saint-Eustache. À ce stade, il y a toujours des pourparlers. Notre convention collective viendra à échéance en décembre prochain et nous nous attaquerons à la préparation de notre cahier de demandes vers la fin de l'été.

Nous n'avons jamais délaissé notre implication dans le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer et cette année était notre 10^e édition à Deux-Montagnes. Au moment d'écrire ces lignes, nous avons amassé 103 000 \$, ce qui est loin de notre objectif de 146 000 \$. Cependant, des dons sont toujours en attente et nous gardons espoir d'atteindre un cumulatif d'un million \$! C'est ce que cette maladie fait, elle nous apprend à ne pas baisser les bras! Notre collègue Marc Leduc, qui était en rémission d'un cancer il y a dix ans, a été, avec notre secrétaire Julie Héon, l'un des membres fondateurs du Relais pour la vie de Deux-Montagnes. Il prendra sa retraite bien méritée cette année et nous célébrerons l'événement à la mi-juin.

Marc s'est grandement impliqué dans le monde syndical durant sa carrière. D'abord à Saint-Hyppolite, au sein de la Fraternité des policiers de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et, par la suite, à la Régie intermunicipale lors de la fusion avec Deux-Montagnes où il a œuvré de 2003 à 2009. Sans ses efforts et son dévouement à la cause syndicale et son acharnement à combattre cette maladie trop omniprésente dans nos vies, rien de tout cela n'aurait été possible. Je profite donc de l'occasion pour le remercier pour son implication et son dévouement et lui souhaiter une heureuse et longue retraite.

Martin Bérubé
Président de la Fraternité des policiers et policières de la régionale Deux-Montagnes inc.



FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE GRANBY INC.



FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE GATINEAU INC.

> Gatineau

Je débute ce rapport avec fierté en vous mentionnant qu'en 2012, nous avons procédé à l'achat de l'édifice qui abrite maintenant les locaux de la Fraternité et les bureaux de l'exécutif syndical.

En ce qui concerne nos relations de travail, l'année 2012 a été très occupée. Nous avons mis l'emphase sur l'application de la convention collective et avons traité des dossiers majeurs, tels que ceux touchant les vacances annuelles et les échelles salariales dans lesquels la direction des ressources humaines voulait faire des coupures. Je me dois de souligner que la direction du Service de police de la Ville de Gatineau a travaillé tout aussi fort et a mis la même énergie que la Fraternité pour régler ces dossiers de façon à ce qu'ils soient représentatifs de l'entente obtenue lors des négociations.

Plusieurs dossiers de « backlog » de griefs ont été réglés (plus ou moins 350) et il n'en reste maintenant qu'une vingtaine. De plus, nous avons procédé au règlement des dossiers de griefs de formation qui touchaient plusieurs de nos policiers.

Au cours de l'année, nous avons traité plusieurs autres dossiers dont quinze en santé et sécurité du travail et deux devant la Commission des lésions professionnelles. En déontologie, nous avons fait face à quatre auditions, six enquêtes et vingt-deux dossiers de conciliation. De plus, nous avons été actifs dans quatre dossiers d'allégations criminelles et quatre de congédiement.

Jean-Pierre Bussière
Président de la Fraternité des policiers et policières de Gatineau

> Memphrémagog

Le climat de travail est excellent. Une belle initiative a été mise en place cette année par notre policier à la prévention et aux relations avec les médias, en collaboration avec nos policiers moniteurs en emploi de la force et en intervention physique. En effet, des membres des médias ont été invités à participer à une journée de formation sur des interventions policières à haut risque. Les journalistes ont joué le rôle de policiers et devaient se plonger dans les scénarios pour régler des situations problématiques. Cette expérience a été grandement appréciée par ceux qui se sont prêtés au jeu et des articles et reportages ont été faits à ce sujet où tous faisaient mention de la difficulté de notre travail et du peu de temps qu'ont les policiers pour prendre leurs décisions dans le feu de l'action.

Côté déontologique, trois policiers ont comparu devant le Comité de déontologie policière à la suite d'une même intervention. On leur reprochait quatre points, soit de ne pas s'être assurés de la sécurité et du bien-être d'une personne arrêtée et de l'avoir détenue de façon abusive, de ne pas avoir bouclé la ceinture de sécurité du suspect lors de son transport au poste alors qu'il avait été aspergé au poivre de Cayenne et était grandement agressif et intoxiqué par l'alcool, de ne pas être entrés dans la cellule du suspect pour vérifier ses signes vitaux pendant qu'il dormait durant les neuf heures qu'a duré son incarcération et, finalement, de l'avoir gardé en détention préventive pendant neuf heures. À la suite des auditions devant le Commissaire, les policiers ont été blanchis de tout blâme.

Mario Leblanc
Président de l'Association des policiers et policières de Memphrémagog

> Granby

Le chat est sorti du sac! La Ville a officiellement rompu les négociations avec la Fraternité et attend le début de l'arbitrage cet automne. En fait, tout ce processus de négociation n'a été que de la poudre aux yeux de la part de notre employeur et de la direction du Service. Ils n'ont voulu qu'étirer le temps au maximum, espérant, peut-être, une législation quelconque les avantageant de la part de Québec, que ce soit sur le plan des caisses de retraite ou par rapport à une possibilité de transfert à la Sûreté du Québec.

Le port du brassard, ainsi que les sorties médiatiques, sont au programme et nous vous tiendrons informés des prochains développements.

Frédéric Boulet
Vice-président, Fraternité des policiers et policières de Granby

Mirabel
Montréal
MRC des Collines



> Mirabel

Nous sommes sans contrat de travail depuis janvier 2008. L'arbitrage de différend s'étire davantage pour cause de maladie du procureur de l'employeur. Il ne reste que quatre séances au calendrier pour le dépôt de la preuve du côté patronal et l'argumentaire. Entretemps, la Ville a ouvert une séance de négociation en parallèle afin d'accélérer le processus. L'employeur semble ouvert à quelques discussions puisqu'il nous a proposé une offre, à l'avantage de la Ville bien entendu. Nous sommes revenus avec une contre-proposition et il souhaite nous rencontrer le 17 juin 2013. Il est probable qu'une autre proposition à l'avantage de la Ville nous sera présentée.

Nous avons déposé treize griefs qui sont toujours en cours. Le dernier concerne des évaluations arbitraires visant trois membres de notre exécutif syndical. Le climat est toujours aussi malsain. Il y a des signes de découragement parmi nos membres et, de ce fait, une plus grande dissociation dans le groupe. À cela s'ajoute que l'exécutif syndical fait face à un suivi administratif de la part de l'employeur parce qu'on ne s'en laisse pas imposer et qu'on défend nos membres.

Le 24 mai dernier, nous sommes déménagés dans notre poste, qui a été complètement réaménagé et agrandi. La dernière année a presque été entièrement consacrée à la réalisation de ces travaux et, comme vous le savez, nous étions installés temporairement dans l'ancienne église de Sainte-Monique.

Que Dieu nous soutienne...

Réjean Trudeau
Président de la Fraternité des policiers de Mirabel inc.

> Montréal

Rendre le SPVM plus indépendant

La saga impliquant l'ancien directeur général de la Ville a démontré une chose : comme société libre et démocratique, nous aurions avantage à mettre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'abri de l'ingérence. Le SPVM n'est pas un service municipal ordinaire et on ne peut accepter la possibilité qu'un seul fonctionnaire fixe - derrière des portes closes - des objectifs de rentrées d'argent via les constats d'infraction, ou manœuvre pour se débarrasser d'un directeur de police qui lui déplaît. C'est une question de principe.

En vertu de la loi, le SPVM relève du ministre de la Sécurité publique et du conseil d'agglomération, qui réunit des représentants de Montréal et des quinze autres villes de l'Île.

« De ce fait, le SPVM collabore avec une commission permanente formée d'élus municipaux et d'un représentant du gouvernement du Québec, appelée Commission de la sécurité publique (CSP).

Lors des rencontres de la Commission, différents projets du SPVM sont étudiés afin de maximiser la prestation de services auprès de la population. La CSP a un pouvoir de recommandation au comité exécutif et au conseil d'agglomération. Ses membres ont, entre autres, participé à l'étude publique du nouveau schéma de couverture de services menant à la nouvelle génération de la police de quartier. La CSP soumet également des recommandations quant aux prévisions budgétaires et reçoit le rapport annuel du SPVM. »

Il est temps de considérer élargir le mandat de la Commission de la sécurité publique. Ne pourrait-elle pas avoir un pouvoir de surveillance et de contrôle accru envers les orientations que la direction générale de la Ville prétend imposer au SPVM? Le directeur général de la Ville ne devrait-il pas avoir des comptes à rendre sur les exigences et directives administratives qu'il transmet au SPVM?

Horaires : le Service a une obligation de résultat

Au moment d'écrire ces lignes, la Fraternité et le Service négocient pour trouver une solution et je suis personnellement assis à la table de négociation. Dans ce dossier, c'est la Ville et le Service qui ont provoqué la fin du 35-35 : 70 et c'est le Service - le directeur lui-même - qui s'est engagé à négocier un nouveau programme de travail modernisé. Il y a donc clairement une obligation de résultat qui pèse sur les épaules de ceux qui ont flushé le 35-35 : 70.

Yves Francoeur
Président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

> MRC des Collines

Durant la dernière année, nos griefs et notre dossier de surveillance de scène de crime de nuit en solo ont poursuivi leur cours devant les instances appropriées. Nous espérons avoir plusieurs dénouements d'ici la fin de 2013. Nous entamerons aussi cette année les négociations pour une nouvelle convention collective, la dernière ayant pris fin le 31 décembre 2012.

Un nouveau dossier d'intérêt a vu le jour il y a quelques mois : le transport de détenu en solo. La direction ne veut pas « d'automatisme », ce qui veut dire qu'elle souhaite qu'une évaluation soit faite par le chargé de relève sur chacun des détenus afin de déterminer si le transport peut se faire en solo ou en duo. En pratique, le transport de détenu se fait en duo depuis plusieurs années, sauf quelques rares exceptions.

Récemment, un agent a procédé à l'arrestation d'un individu recherché pour liberté illégale, avec de nombreux antécédents criminels. Sur la relève de jour, il transporte ce détenu vers un point de rencontre avec la Sûreté du Québec, suivi d'un collègue. Pendant le transport, on a exigé que la seconde autopatrouille cesse de suivre la première et que le transport de ce détenu se fasse en solo. Cette situation nous a été rapportée et nous avons soumis la problématique au comité des relations de travail. La direction ne comprend pas en quoi un détenu menotté, fouillé et placé derrière la cloison représente un danger pour le policier en solo. Malgré nos tentatives d'expliquer notre responsabilité et notre obligation d'intervenir immédiatement auprès du détenu s'il décide de se mutiler en cours de route ou s'il éprouve un malaise, ce qui expose inutilement le policier en solo à des blessures, la direction ne change pas de position. Et que dire si ces gestes posés par le détenu sont commis dans un but de tentative d'évasion? Bref, notre demande à l'effet que le transport de détenu se fasse en duo, comme c'est le cas partout ailleurs dans la province, a été refusée.

Nous avons donc préparé un dossier pour régler la situation et nous rendre jusque devant la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) si nécessaire. Au cours de cette préparation, nous avons pris connaissance de plusieurs décisions de la Commission des lésions professionnelles (CLP) relativement au transport de détenu pour les agents des services correctionnels. Nous avons constaté que trois principes sont établis par la CLP concernant l'interaction avec des détenus :

- 1) Il doit exister un principe de surnombre;
- 2) Il doit y avoir un délai d'assistance (back-up) raisonnable;
- 3) Il doit y avoir un système de communication efficace.

Nous avons ainsi réalisé que notre chargé de relève, sur les relèves de soir et de nuit, se retrouve seul au poste lorsqu'il y a un ou des détenus en cellule. Cette problématique sera donc également adressée à la CSST lors de notre démarche.

Finalement, puisque nous faisons souvent face à une problématique d'intervention en duo, nous incluons dans notre démarche toutes les autres interventions duo afin que la CSST statue une bonne fois pour toutes sur ce sujet.

Miguel Belzile

Président de la Fraternité des policiers et policières de la MRC des Collines de l'Outaouais

Repentigny
 Sainte-Marie
 Richelieu Saint-Laurent
 Saint-Eustache
 Saint-Jérôme



> Repentigny

L'année 2012 a été encore une fois bien remplie pour l'exécutif syndical de la Fraternité des policiers et policières de Repentigny.

À la suite de notre arbitrage de différend relatif au fonds de pension et à la sentence proprement dite, nous sommes toujours à travailler et à négocier le texte du régime et les sommes reliées à la scission avec la Ville. C'est un dossier lourd et complexe, mais nous sommes confiants que l'assistance extraordinaire de M^e Guy Bélanger et M. Pierre Bergeron nous amènera à une finalité à très court terme.

Nous sommes présentement en négociation pour le renouvellement de notre convention collective qui est expirée depuis le 31 décembre 2011. Après 25 séances, nous aimerions terminer ce dossier d'ici la fin de l'année en cours.

Le dossier de la 640 a pris fin avec le maintien de la suspension de 60 jours pour nos trois policiers impliqués, sentence imposée à l'époque par le Comité de déontologie policière. Cet événement remonte au 31 octobre 2000. Nous avons mené le combat jusqu'au bout et je réitère, malgré la finalité, la passion, la fougue, la préparation, la plaidoirie et tout le cœur qu'a mis M^e Guy Bélanger dans cette cause. Merci Guy – Guy – Guy!

Discipline, déontologie, griefs et autres dossiers complexes sont venus occuper mes membres de l'exécutif syndical et je tiens à leur dire un gros merci pour le temps donné au service de leurs collègues, leur dévouement et leur engagement.

En conclusion, la force de chaque association se retrouve dans le regroupement de toutes les associations qui forment une unité sous une certaine appellation. Notre force à nous porte le nom de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec.

André Villeneuve
Fraternité des policiers et policières de Repentigny Inc.

> Sainte-Marie

Nous sommes toujours dans une impasse dans nos négociations avec l'employeur. Notre convention collective est échue depuis le 31 décembre 2010 et plusieurs rencontres de négociation ont eu lieu. Malheureusement, nous faisons toujours face au même problème : la Ville ne veut pas négocier avant la mise en place d'un nouveau conseil de ville, soit le 3 novembre prochain. Nous sommes les seuls policiers au Québec à ne pas avoir de fonds de pension à prestations déterminées. Avant le dépôt du rapport D'Amours, la partie patronale disait attendre le dépôt de ce rapport car leurs « sources » prévoyaient l'établissement de mesures extraordinaires pour sauver les villes. Depuis que le rapport a été déposé, nous n'avons aucune nouvelle de leur part si ce n'est par l'entremise des médias où ils prétendent ne plus pouvoir se concentrer sur la négociation parce que nous avons demandé l'arbitrage.

En ce qui a trait au fonds de pension, les représentants de l'employeur répètent à qui veut l'entendre que s'ils acquiescent à la demande des policiers, ils devront accorder la même chose aux autres employés de la Ville. Pourtant, aucun autre groupe d'employés n'a fait de demande à cet effet.

Nos demandes incluent également l'ajout de deux sergents de patrouille afin qu'il y en ait un sur chaque équipe de travail. La Ville envoie toujours la même réponse, à savoir que la capacité de payer des citoyens n'est pas sans fin, que Sainte-Marie est une ville tranquille où les appels ne sont pas si nombreux, etc. Malgré plusieurs exemples concrets où l'absence de sergent aurait pu avoir de graves conséquences sur la sécurité des agents et des citoyens, aucun de nos arguments n'est pris en considération. Pour couronner le tout, ils laissent planer le doute d'un possible transfert à la Sûreté du Québec...

Nous avons entrepris une série de moyens de sensibilisation pour informer la population que nous sommes sans contrat de travail depuis trois ans. À suivre...

Martin Poulin
Président de l'Association des policiers de la Ville de Sainte-Marie

> Richelieu Saint-Laurent

Au cours de l'année 2013, plusieurs sujets importants sont en évolution pour la Fraternité des policiers et policières Richelieu Saint-Laurent. Nous avons des discussions avec l'employeur en ce qui a trait au renouvellement de notre convention collective expirée depuis le 31 décembre 2010. Il est à considérer que ce contrat est un premier renouvellement depuis la création de la Régie. Par conséquent, plusieurs articles doivent être reformulés, car leur utilisation sur une base quotidienne a démontré leur inefficacité.

L'année est également décisive pour la Régie puisqu'il y a maintenant dix ans que l'entente entre les dix-sept villes a été conclue. Cette entente prend fin en mai 2014 et doit être reconduite ou renégociée pour un autre dix ans. Certaines villes sont insatisfaites des modalités de l'entente et désirent en contester le renouvellement auprès du gouvernement. Si ces villes ne s'entendent pas avec la Régie, elles prévoient solliciter les services de police municipaux avoisinants et, s'il y a refus, elles demanderont au gouvernement l'autorisation de transférer leurs services à la Sûreté du Québec. Les policiers et policières de la Fraternité Richelieu Saint-Laurent sont donc très inquiets quant à l'avenir de la Régie.

Les représentants de la Fraternité des policiers et policières Richelieu Saint-Laurent restent vigilants dans l'évolution de ces dossiers. La Fraternité représente plus de 200 policiers et policières et nous nous devons de faire en sorte de préserver les conditions de travail acquises au fil des ans grâce aux nombreux combats menés par toutes les fraternités qui ont fait partie de l'histoire du Québec.

Jacques Desrosiers,

Président de la Fraternité des policiers et policières Richelieu Saint-Laurent inc.

> Saint-Eustache

Au cours de l'année 2012, M. Denis Caouette a été nommé directeur adjoint du Service de police de Saint-Eustache. Avant d'accepter ce nouveau défi, M. Caouette a œuvré comme policier au sein du Service de police de la Ville de Montréal où il a agi comme commandant du poste de quartier 46. Il s'agit du dernier changement prévu à l'organigramme du service depuis le départ du directeur Yves Morency, nommé sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP).

Depuis notre dernière assemblée générale annuelle, notre exécutif syndical a surtout travaillé sur le cahier des demandes pour le renouvellement de notre convention collective échue depuis le 31 décembre 2012. La négociation a commencé en début d'année avec plusieurs rencontres. Dans le contexte actuel, le régime de retraite fait partie des sujets prioritaires. Nous devrions recevoir sous peu les demandes de la Ville à ce sujet. De plus, l'encadrement

de la prise de congés, la prestation de travail et la gestion des différentes banques de temps sont au cœur de cette négociation.

Aucun grief n'est en suspend pour l'instant. Par contre, les dossiers (discipline, déontologie, cause civile et enquête ministérielle) ne manquent pas. À ce sujet, la procureure Sophie Délisle du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a rendu récemment une décision favorable à nos policiers concernant les gestes posés lors de l'intervention effectuée à la suite d'un vol qualifié perpétré dans une station-service de Saint-Eustache en février 2012. On se souviendra que l'intervention avait coûté la vie au suspect.

Ainsi que vous en avez déjà été informés, c'est notre fraternité qui a le plaisir d'organiser le tournoi de golf de la FPMQ au mois d'août prochain. Cette activité coïncide avec le 50^e anniversaire de notre fraternité et nous espérons que vous serez nombreux à y prendre part.

Pierre Meunier

Président de la Fraternité des policiers de Saint-Eustache inc.

Saint-Jérôme

À Saint-Jérôme, nous avons eu une importante année syndicale. Nous avons obtenu une entente de principe sur le renouvellement de la convention collective qui était échue depuis le 31 décembre 2011.

Il est de plus en plus difficile de conserver les acquis, mais le règlement nous place en bonne position sur le plan provincial. Les membres ont voté en faveur de l'entente à 63 %. Les policiers ayant un statut de temporaire ont

Sherbrooke

majoritairement décliné l'entente de principe. Le statut de policier temporaire devra être regardé de près lors du prochain renouvellement.

Cette situation n'est pas unique à Saint-Jérôme et nous devons nous organiser, sur un plan provincial, afin d'obtenir de meilleures conditions pour les nouveaux policiers... voire même abolir ce statut...

Nous avons beaucoup de travail à faire de ce côté et la Fédération sera mise à contribution. En espérant que la situation économique sera meilleure lors du traitement de ce dossier.

Cette année, nous avons changé le logo de notre association qui était désuet. La grande majorité des membres aiment notre nouveau logo et nous avons débuté la mise en place de plusieurs objets promotionnels. Des vêtements et plusieurs objets utiles porteront les couleurs de notre association.

Nous avons également voté une nouvelle constitution de statuts et règlements afin de répondre à des demandes de l'assemblée générale. Notre ancienne constitution ne correspondait plus aux normes légales et la nouvelle permettra une plus grande transparence sur le plan de la gestion syndicale.

Plusieurs policiers ont bénéficié du Fonds d'aide et d'assistance judiciaire de la Fédération. Je remercie la Fédération au nom de tous mes membres pour son soutien inconditionnel dans tous nos dossiers.

Benoit Huot

Président de l'Association des policiers de Saint-Jérôme

Sherbrooke

Plus ça change, plus c'est pareil!

Comme vous le savez, il s'en passe des choses à Sherbrooke. Depuis plus d'un an, nous nous battons avec la direction afin d'obtenir une forme de respect de leur part. Après une médiation avec le ministère du Travail, la direction n'a pas eu le choix de nous respecter.

Cependant, le naturel est vite revenu et la pression a repris de plus belle. L'événement le plus récent est une accusation portée par la direction contre les huit membres de l'exécutif pour harcèlement psychologique envers une cadre du Service. L'employeur nous a convoqués devant le comité de discipline où une centaine de nos membres nous ont accompagnés, ainsi que les présidents de tous les autres syndicats de la Ville, soit ceux des pompiers, des cols bleus, des cols blancs et d'Hydro Sherbrooke. Cela a été un geste de solidarité historique puisque jamais l'ensemble des syndicats de la Ville ne s'étaient unis pour se présenter à l'hôtel de ville et appuyer une même cause.

Devant ce mouvement de solidarité, la Ville a décidé de reporter l'audience disciplinaire. C'était une demi-victoire puisque nous avons été convoqués à nouveau le 11 juin dernier dans les bureaux de l'avocat patronal. Du jamais vu! Encore une fois, nous étions accompagnés du même groupe que précédemment, qui a cependant dû demeurer à l'extérieur. Tout s'est bien déroulé et ils ont accepté de nous entendre. Nous sommes en attente du résultat.

La bataille se poursuit et nos membres ont commencé à choisir des modèles de pantalons de camouflage en vue des Jeux du Canada qui auront lieu à Sherbrooke au mois d'août. C'est donc à suivre...

Finalement, notre association était l'hôte du 37^e Congrès de la FPMQ qui s'est tenu au Grand Times Hôtel du 3 au 7 juin dernier. C'est avec grand plaisir que nous avons accueilli nos confrères et consœurs dans notre belle région et nous espérons qu'ils en garderont de beaux souvenirs. Je tiens à remercier les membres du comité organisateur qui ont consacré temps et énergie à la planification des activités et se sont assurés du bon déroulement de l'événement tout au long de la semaine. Merci également à Christine, Huguette et Josée dont le professionnalisme et l'expérience nous ont grandement facilité les choses.

Robin Côté

Président de l'Association des policiers et policières de Sherbrooke



Suite de la page 12

consommation discrétionnaire (*LVMH, BMW*), dans le secteur des technologies de l'information (*EMC, Oracle, Check Point Software*) et dans le secteur de l'énergie a nuï à la performance de McLean Budden. Cependant, il est à noter que la sélection de titres dans le secteur des soins de santé (*Gelcenc, Thermo Fisher Scientific, Covidien, Valeant, Gilead Sciences*) et dans le secteur des services financiers (*BlackRock, Goldman Sachs, Franklin Resources*) a été bénéfique à la performance du portefeuille au cours du trimestre.

Actions internationales

Le gestionnaire d'actions internationales Sprucegrove a généré un rendement inférieur à son indice de référence pour ce premier trimestre de 2013. Sa performance a été de 6,5 % par rapport à 7,3 % pour l'indice de référence MSCI EAE0 (en dollar canadien) et 6,7 % pour la médiane des fonds d'actions internationales de l'univers *eVestment*. Cette contre-performance par le gestionnaire s'explique principalement par la sélection de titres dans les marchés émergents, tels que la Corée (*Samsung*) et l'Afrique du Sud (*Impala Platinum*), ainsi que dans les secteurs de la consommation de base (*Tiger Brands, Tesco*) et des technologies de l'information (*Canon*). De plus, les sous-pondérations dans les secteurs des soins de santé et de la consommation de base, ainsi que les surpondérations

dans les secteurs des technologies de l'information, des matériaux de base et de l'énergie, ont aussi nuï à la performance du portefeuille ce trimestre.

Comité de surveillance Figesco



Veuillez retourner ce formulaire à :

Fédération des policiers et policières municipaux du Québec
7955, boul. Louis-Hippolyte-La Fontaine, Anjou (Québec) H1K 4E4
Télécopieur : 514 356-1158

Nom de votre association :

Votre ancienne adresse

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone

Votre nouvelle adresse

Adresse

Ville

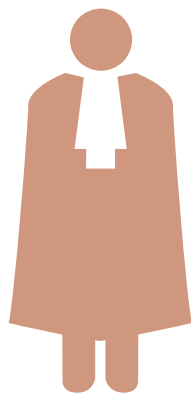
Code postal

Téléphone

Courriel

Effective à compter de (date)

Le droit du policier témoin à l'assistance d'un avocat inclut la présence physique de cet avocat lors de l'entrevue



se présentait alors avec son avocat et demandait que celui-ci soit présent dans la salle, ce que l'enquêteur refusait. Devant une telle position de l'enquêteur, plusieurs scénarios ont été constatés : l'enquêteur refusait carrément de rencontrer le témoin; le témoin rencontrait l'enquêteur sans son avocat et pouvait sortir de la salle à tout moment pour le consulter; l'enquêteur acceptait la présence de l'avocat; la rencontre était reportée à un autre moment.

Dans un dossier impliquant des policiers de la Ville de Rivière-du-Loup dans le cadre d'une enquête menée par la Sûreté du Québec, une requête en jugement déclaratoire a été déposée pour obtenir une interprétation de la *Loi sur la police* et, cette fois-ci, le dossier a été plaidé et une décision a été rendue le 10 avril 2013 par la juge Suzanne Ouellet de la Cour supérieure.

Le statut et les obligations du policier témoin d'un événement pour lequel une plainte criminelle a été déposée contre un autre policier, sont particuliers. Contrairement au simple citoyen qui n'est pas obligé de rencontrer l'enquêteur, il a l'obligation de collaborer à l'enquête et de fournir une déclaration complète, écrite et signée en vertu de l'article 262 de la *Loi sur la police*; s'il ne remplit pas cette obligation, il peut faire l'objet d'une sanction.

Reconnaissant le caractère particulier de la situation, la Cour rejette un à un tous les arguments du Procureur général pour justifier l'exclusion de l'avocat lors de la rencontre avec le témoin.

D'abord, la Cour ne retient pas la jurisprudence applicable dans le cas du suspect qui est détenu parce que celui-ci a le droit au silence. Le policier témoin, au contraire, est tenu de collaborer et de faire une déclaration. La Cour, en examinant les obligations posées par l'article 262 de la *Loi sur la police*, conclut que la nécessité de la présence de l'avocat au moment de donner une déclaration complète se conçoit aisément.

La Cour retient également comme un élément déterminant le

La Cour supérieure a récemment reconnu que le policier qui, à titre de témoin, doit faire une déclaration complète, écrite et signée suivant l'article 262 de la *Loi sur la police*, a le droit de le faire en présence de son avocat.

Le débat sur cette question se poursuivait depuis plusieurs années sans qu'une décision ne soit rendue parce que, typiquement, la question était devenue théorique au moment où le dossier devait être entendu par les tribunaux puisque l'enquête était terminée. Habituellement, cette problématique survenait lorsqu'une plainte criminelle était déposée contre un policier et que l'enquête était confiée à un autre corps de police. Naturellement, les enquêteurs cherchaient à rencontrer les policiers témoins de l'événement. Le témoin

La Cour suprême du Canada confirme l'annulation d'une politique aléatoire de vérifications du taux d'alcoolémie imposée par un employeur

par Frédéric Nadeau

Dans un arrêt du 14 juin 2013, la Cour suprême a rappelé les principes permettant à un employeur d'exiger qu'un employé subisse un test mesurant le taux d'alcoolémie. L'employeur voulait, annuellement, tester au hasard 10 % des employés, sans préavis. L'un des motifs invoqué était le fait qu'il s'agissait d'un lieu de travail dangereux (un argument similaire pourrait être fait dans le domaine de la sécurité publique). Les employés ayant un taux d'alcoolémie supérieur à 0,04 pourcent allaient être sanctionnés en discipline.

La Cour suprême déclare que la politique de l'employeur était invalide. Le test suggéré constitue une atteinte grave au droit à la vie privée. Pour pouvoir administrer ce genre de test, l'employeur doit démontrer l'existence de préoccupations pour la sécurité justifiant l'application de ces tests, ce qu'il n'a pas fait. Il lui aurait fallu démontrer un problème généralisé d'alcoolisme dans le milieu de travail.

Sur le plan individuel, un employeur peut exiger ce genre de test, même dans un milieu de travail dangereux, seulement dans les cas suivants : l'employeur a un motif raisonnable de croire que l'employé a les facultés affaiblies, l'employé a été impliqué dans un accident ou un incident au travail, ou l'employé effectue un retour au travail après avoir suivi un traitement pour combattre l'alcoolisme ou la toxicomanie.

Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 30 c. Pâtes & Papier Irving, 2013 CSC 34.

Reconnaissant le caractère particulier de la situation, la Cour rejette un à un tous les arguments du Procureur général pour justifier l'exclusion de l'avocat lors de la rencontre avec le témoin.

fait que le statut du policier témoin peut changer à tout moment et passer de témoin à suspect ou intimé. Dans ces circonstances, il est normal que son avocat soit présent à ses côtés pour le conseiller. Le fait que la déclaration qu'il livre ne puisse servir à l'incriminer n'est pas suffisant pour annuler le droit à la présence de l'avocat. Tout au plus s'agit-il d'une disposition permettant de faciliter le témoignage.

La Cour rejette aussi l'argument selon lequel la présence d'un avocat constitue un frein à la confiance. La Cour note l'absence d'assise factuelle pour soutenir cette affirmation. Au contraire, la présence de l'avocat peut favoriser la confiance puisque le témoin sera plus à l'aise.

Enfin, la Cour ne croit pas nécessaire de référer aux débats parlementaires, parce que les principes d'interprétation usuels suffisent à cerner l'intention du législateur.

En conclusion, il est heureux que cette question soit finalement réglée et que les policiers témoins aient finalement une indication claire de l'étendue du droit à l'assistance d'un avocat qui inclut la présence physique d'un avocat lors de l'entrevue.



Frédéric Nadeau
Avocat



**Voici les événements
organisés par
la Fédération,
ses associations et
la Fraternité des policiers
et policières de Montréal**

Souignons

Fraternité des policiers et policières de la régionale Deux-Montagnes

31 mai 2013

10^e Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer

Enceinte extérieure de l'école secondaire Lake of Two Mountains
High School

Au profit de la Société canadienne du cancer

Fraternité des policiers et policières de Granby

6 et 7 juillet 2013

13^e Tournoi de soccer amical des policiers de Granby

Parc Terry-Fox

Organisé par la Sécurité publique de Granby en collaboration avec
la Fondation de soccer Jean-Yves Phaneuf

Les profits ont été remis à divers organismes de la région

Fraternité des policiers de Laval

27 mai au 1^{er} juin 2013

16^e Édition du Tour cycliste des policiers de Laval

60 000 \$ ont été remis au téléthon Opération Enfant Soleil via le
Fonds Marie-Soleil-Tougas

14 juin 2012

37^e Tournoi de golf de la FPL

Club de golf Saint-François à Laval

Les profits ont été remis à un organisme à but non lucratif de la région

À venir

Fraternité des policiers et policières de Repentigny

3 mai 2014

50^e anniversaire de la FPPR

Le Mirage

3737, chemin Martin, Terrebonne vie

Association des policiers de Saint-Jérôme inc.

6 septembre 2013

11^e Tournoi de la Sûreté municipale de Saint-Jérôme

Club de golf Val-des Lacs

Au profit de la Fondation Ordina-Cœur

Fédération des policiers et policières municipaux du Québec

16 août 2013

14^e Omnium de golf de la FPMQ

Club de golf Glendale, Mirabel

Organisé en collaboration avec la Fraternité des policiers de
Saint-Eustache

*Les profits recueillis seront remis à la maison d'hébergement Accueil
communautaire jeunesse de Saint-Eustache*

9 octobre 2013

Gala du Mérite policier (avec la FPPM)

Théâtre Rialto, Montréal



37^e Congrès de la FPMQ

Le 37^e Congrès de la FPMQ s'est tenu du 3 au 7 juin 2013 au Grand Times Hôtel de Sherbrooke sous le thème « La police municipale : une dépense ou un investissement? » L'association hôte était l'Association des policiers et policières de Sherbrooke. Plus de 100 représentants syndicaux ont assisté à cet événement.

Le comité organisateur du 37^e Congrès était composé de MM. Robin Côté, président de ce congrès et de l'Association des policiers et policières de Sherbrooke, Mathieu Lavoie, le sergent d'arme, Steeve Guay, Éric B. Beaudoin, Éric Champagne, Jean-François Lapointe, Ghyslain Lemay et Sylvain Petit.

Au cours de la semaine, les ateliers suivants ont été offerts aux congressistes :

- > Réussir l'aménagement de votre véhicule de patrouille : l'importance de l'ergonomie, par M. Patrick Vincent, ergonomiste et M^{me} Esther Thibault, conseillère en santé et sécurité du travail de l'APSSAP;
- > Relations publiques et relations politiques : opportunités pour mettre en valeur les dossiers policiers, par M^{me} Christine Beaulieu, directrice des communications de la FPMQ, MM. Richard Messier et Éric Normandeau de Léger-Recherche Stratégie Conseil;



Fraternité des policiers et policières de Montréal

23 août 2013

35^e Omnium de golf de la FPPM

Club de golf Lachute

4 octobre 2013

47^e Journée Fèves au lard

Les profits recueillis dans le cadre de ces événements seront remis à des organismes à but non lucratif de la Ville de Montréal

31 octobre 2013

Collecte de sang

Fraternité des policiers et policières de Montréal

Fraternité des policiers de Laval (FPL)

5 novembre 2013

Clinique de sang des policiers de Laval

Quartier général du Service de police de Laval

2911, boul. Chomedey à Laval

Calendrier des maîtres-chiens 2014

Disponible à compter du 1^{er} novembre 2013

Information : www.fondationmartinmatte.com et k-9@ville.laval.qc.ca

Fraternité des policiers et policières de Longueuil

19 août 2013

10^e Tournoi de golf de la FPPL

Parcours du Cerf, Longueuil

Les profits recueillis seront remis à l'Urgence de l'Hôpital Charles-LeMoine, département Urgence



M^e Dominic Jobin et
M^e Danny Venditti

> Harcèlement psychologique dans un contexte de conflit de travail, par M^{es} Dominic Jobin et Danny Venditti.

Dans le cadre du congrès, les représentants du conseil d'administration ont pris d'importantes décisions, entre autres, concernant la cotisation des membres à la suite du rapport et des recommandations du comité sur la cotisation. Le plan d'action pour l'année 2013-2014 a été adopté, soit :

- > Revendiquer des amendements à la *Loi sur la police* par la promotion de la police municipale pour permettre une plus grande accessibilité à une desserte policière de type municipal;
- > Revendiquer une équité dans le financement des services de police du Québec;
- > Revendiquer une loi provinciale sur la procédure de prélèvement obligatoire d'échantillons corporels, d'analyse de ces échantillons et de divulgation des informations médicales personnelles tirées de ces analyses;
- > Promouvoir et défendre les droits acquis des régimes de retraite à prestations déterminées des policiers municipaux.

Le président de la FPMQ, M. Denis Côté, a présenté son rapport qui faisait part des revendications et des démarches entreprises lors de la dernière année qui touchent, entre autres, les régimes de retraite des employés municipaux, le financement des services policiers, la demande pour un projet de loi créant une procédure de prélèvement obligatoire d'échantillons corporels et le Comité sur l'arbitrage de différend.

De plus, le président, M. Denis

Côté, et le vice-président de la FPMQ, M. Paulin Aubé, ont été réélus par acclamation pour un autre mandat de trois ans. Les membres du comité conseil ont également été élus, soit :

- > Jacques Desrosiers, président de la Fraternité des policiers et policières Richelieu Saint-Laurent, qui agira comme secrétaire de la FPMQ;
- > Yves Francoeur, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal;
- > Patrick Lepage, président de la Fraternité des policiers de Terrebonne;
- > Danny Lopez, vice-président de la Fraternité des policiers et policières de Longueuil;



Haut: Marie Lacroix, conjointe de Robin Côté, Robin Côté, président de l'APPS, Yves Francoeur, président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, Denis Côté, président de la FPMQ, Robert Poëti, député de Marguerite-Bourgeoys et porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique, Daniel Pépin, président du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, Michael Gendron, agent des relations avec le gouvernement et les médias de l'Association canadienne des policiers

Bas: Conjointe de M. Martin, Michel Martin et André Nadon, anciens présidents de la FPMQ, Paulin Aubé, vice-président exécutif de la FPMQ et Bernard Lerhé, président de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec

- > André Potvin, président de la Fraternité des policiers de Laval, qui agira comme trésorier de la FPMQ;
- > Daniel Sylvain, secrétaire de la Fraternité des policiers et policières de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le président de la Fédération a remercié M. François Lemay, président de la Fraternité des policiers de Châteauguay, qui a siégé

Suite de la page 3

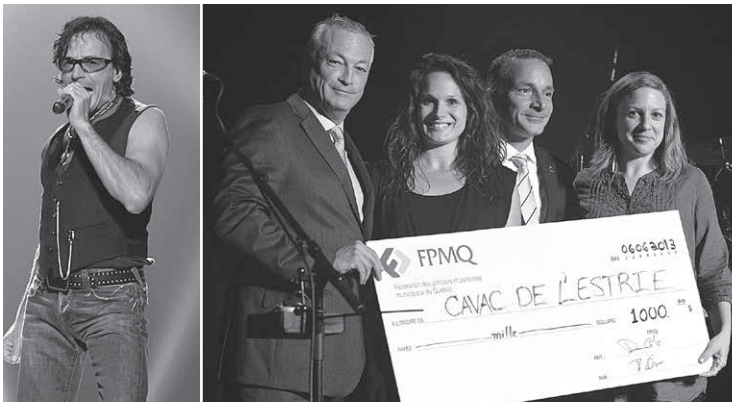
parties soient obligées de s'entendre ou que notre processus d'arbitrage soit respecté.

Nous aurons le privilège avec notre membre associé, la Fraternité des policiers et policières de Montréal, de comparaître le 20 août prochain devant la Commission des finances publiques pour défendre nos acquis des régimes de retraite à prestations déterminées.

La FPMQ réitère qu'elle ne participera pas à la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 et vous invite également à ne pas y participer. Nous ne nous prêterons pas à un exercice qui vise, une fois de plus, à examiner le travail policier sans les protections minimales d'une véritable commission d'enquête, alors que les différentes instances de discipline interne, de la déontologie et des enquêtes criminelles sont déjà chargées de ce mandat.

Bonne saison estivale!

**Le président,
Denis Côté**



Gauche: Jean Ravel de Rock Story

Droite: LA FPMQ a remis un montant de 1 000\$ au CAVAC de l'Estrie: Denis Côté, Luce Bourque du CAVAC de l'Estrie, Robin Côté et Héléna Skrotzky-Boisvert du CAVAC de l'Estrie



Le comité organisateur : Sylvain Petit, Éric Champagne et Éric B. Beaudoin de l'APPS, Denis Côté, président de la FPMQ, Mathieu Lavoie, Ghyslaine Lemay et Steeve Guay de l'APPS, Robin Côté, président de l'APPS et Christine Beaulieu, directrice des communications de la FPMQ

au comité conseil de 2007 à 2013, pour son implication et son dévouement à défendre les dossiers de la FPMQ.

Les congressistes ont participé à plusieurs activités pendant la semaine :

- > Un cocktail de bienvenue;
- > Un souper-croisière sur le lac Memphrémagog;
- > Une partie de golf au Club de golf Sherbrooke;
- > Une visite des vignobles La Halte des Pèlerins et le Cep d'Argent;
- > Le bal du président au Théâtre Granada agrémenté par la musique de Rock Story.

La semaine s'est clôturée par le choix de la fraternité-hôte du 38^e Congrès en 2016, soit la Fraternité des policiers et policières de Gatineau.

Arrivée d'une réceptionniste



M^{me} Lise Brodeur, qui a déjà été à l'emploi de la Fédération de 1993 à 2004 à titre de secrétaire, et dont la Fédération avait dû se départir en raison des coupures nécessitées à la suite de la réforme de l'organisation policière, s'est jointe de nouveau à l'équipe de la FPMQ et des Services Fédé-Conseils en novembre dernier. Elle occupait au cours des dernières années un poste de secrétaire de direction à la Caisse Desjardins des policiers et policières. La Fédération lui souhaite la bienvenue!

Décès



Source: Courtoisie

Le 2 mars 2013, le constable spécial Steve Déry du Corps de police régional Kativik est décédé tragiquement lors d'une intervention policière pour violence conjugale. Le suspect a ouvert le feu sur M. Déry et son collègue dès leur arrivée sur les lieux. Les deux policiers ont été blessés gravement et transportés au centre hospitalier de Kuujuaq où M. Déry a succombé à ses blessures. Le président de la FPMQ, M. Denis Côté, a assisté aux funérailles qui ont eu lieu à Ottawa, le 9 mars 2013.

La Fédération a offert ses condoléances à sa famille et ses collègues.

Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012

Le 8 mai dernier, le ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, a annoncé la création d'une Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012. La Fédération, tout comme la Fraternité des policiers et policières de Montréal, boycottera ses travaux et invite ses associations à le faire également pour les raisons suivantes :

- > Mandat mal défini et trop large (cette commission touchera inévitablement le travail policier alors qu'il existe des processus tels que la déontologie policière et la discipline);
- > Composition de la Commission (nous nous interrogeons sur la nomination de M^{me} Carbonneau alors que la CSN a critiqué le travail policier et que ses militants ont manifesté en appui aux étudiants);
- > Exercice incomplet et non transparent (la Commission se fera en partie à huis clos).

Le 3 juin 2013, M. Serge Ménard a lancé les travaux de cette commission. La Fédération invite les policiers et policières à ne pas participer à cette commission puisque ces derniers n'auront aucune immunité et risquent de s'incriminer en faisant part de leur travail lors des manifestations.

10^e Anniversaire des Services Fédé-Conseils

L'année 2013 marque le 10^e anniversaire des Services Fédé-Conseils et de son partenariat avec la FPMQ et la société d'avocats Trudel Nadeau. Cet anniversaire a été souligné le 13 février dernier avec une centaine de convives.



Conseil d'administration

Des rencontres du conseil d'administration de la FPMQ se sont tenues le 27 mars à l'Hôtel Mortagne de Boucherville et les 4, 5 et 7 juin 2013 au Grand Times Sherbrooke dans le cadre du 37^e Congrès de la FPMQ. Il y a été question, entre autres, du comité sur l'arbitrage de différend des policiers, des réactions de la FPMQ sur la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 et des consultations particulières sur le rapport « Innover pour pérenniser le système de retraite » (rapport D'Amours).

Bourse Jean-Guy Roch

Le 29 avril 2013, dans le cadre du 68^e Congrès annuel du Département des relations industrielles de l'Université Laval, la FPMQ a remis la bourse Jean-Guy Roch, au montant 1 500 \$, à M. Pierre Thibault, étudiant au doctorat en relations industrielles.

Décorations du gouvernement du Québec

Le 13 mai 2013, le gouvernement du Québec a procédé à la remise des décorations et citations à l'occasion de la Journée de reconnaissance policière aux policières et policiers suivants membres d'une association de la FPMQ. Pour la Croix de bravoure, il s'agit de l'agente Hélène Tessier-Guay du Service de police de L'Assomption/Saint-Sulpice, l'agent Jonaïk Simard-Harvey du Service de sécurité publique de la Ville de Repentigny et l'agent Éric Borduas du Service de police de la Ville de Granby. Les médailles pour action méritoire ont été décernées à l'agent Nabil Benzahour du Service de police de la Ville de Montréal, à l'enquêteur Bertrand Éthier du Service de la sécurité publique de la Ville de Repentigny, à l'agent Dominique Boisvert et l'agente Stéphanie Lapierre du Service de police de la Ville de Granby, aux agents Pascal Roy, Alain J^r Julien et Richard J^r Parenteau du Service de police de l'agglomération de Longueuil. La médaille de dévouement a été remise à la famille du constable spécial Steve Déry du Corps de police régional Kativik, décédé le 2 mars dernier.

Départs

Au cours des derniers mois, les personnes suivantes ont quitté leur poste à l'exécutif syndical de leur fraternité :

- > **M. Martin Noël** agissait comme vice-président Santé et sécurité du travail de la Fraternité des policiers et policières de Granby;
- > **Jean-François Roussel** agissait comme vice-président de la Fraternité des policiers de Laval. La Fédération les remercie d'avoir consacré temps et énergie à la cause syndicale policière.

Site Internet de la FPMQ

Nous vous invitons à visiter le site Internet de la FPMQ à www.fpmq.org.

En consultant la section publique, vous vous tenez au courant des dernières nouvelles de la Fédération, que ce soit sur ses activités, ses dossiers, ses mémoires, ses services, ses sorties médiatiques et ses membres. Vous pouvez télécharger La Fédé-Action qui se trouve en format PDF sur le site.

> Visa Desjardins

Procurez-vous les cartes VISA Desjardins Classique-FPMQ ou VISA OR Odysée Desjardins-FPMQ qui vous offrent de nombreux avantages. Communiquez avec les Services de cartes Desjardins ou avec la Caisse Desjardins des policiers et policières pour obtenir plus de renseignements sur la carte VISA Desjardins-FPMQ.

- Téléphone : 1 800 363-3380 ou 514 397-4415
 Internet : desjardins.com/cartes
 Caisse des policiers et policières : 514 VIP(847)-1004 ou sans frais 1 877 VIP(847)-1004



Enquêtes policières indépendantes

Le 13 mars 2013, le président de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ), M. Denis Côté, a présenté le mémoire de l'association sur le projet de loi n° 12, *Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes*, devant la Commission des institutions. Il a déclaré qu'un bureau d'enquête exclusivement civil laisse la Fédération perplexe. Il a ajouté que les enquêtes indépendantes doivent être crédibles, non seulement pour la population, mais aussi pour le milieu policier.

Le 9 mai dernier, le ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, a annoncé l'adoption de cette loi qui créera le Bureau des enquêtes indépendantes (BEI).

Dans le communiqué de presse du Ministère, il est écrit : « Le Bureau aura pour mission de faire enquête lorsqu'une personne, autre qu'un policier en devoir, décède ou est blessée gravement ou par une arme à feu utilisée par un policier lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police. L'objectif est de déterminer si des éléments de preuve démontrent qu'une infraction criminelle a été commise par les policiers impliqués dans l'événement. Le directeur du Bureau sera un civil n'ayant jamais été agent de la paix; environ 12 enquêteurs seront sous sa responsabilité. Ces derniers pourront être des policiers à la retraite.

Ils ne pourront enquêter sur le service auquel ils ont appartenu ni avoir entretenu de liens personnels ou professionnels avec le policier impliqué. Quant aux enquêteurs

civils n'ayant jamais été policiers, ils devront toutefois avoir une expérience et des compétences pertinentes aux attributions du Bureau. L'École nationale de police du Québec assurera leur formation et ils pourront être jumelés à un policier d'expérience lors des premières enquêtes qu'ils effectueront. »

- Un cadre réglementaire concernant le déroulement des enquêtes indépendantes prévoit, entre autres, que :
- > Le directeur du corps de police impliqué aura l'obligation de prendre les mesures raisonnables afin de séparer les policiers impliqués et d'éviter qu'ils communiquent entre eux jusqu'à ce qu'ils rencontrent les enquêteurs du BEI et qu'ils aient produit leur rapport;
 - > Les policiers impliqués et les policiers témoins auront l'obligation de rédiger leurs rapports respectifs sans influence;
 - > Les policiers témoins et les policiers impliqués auront l'obligation de remettre leurs rapports écrits aux enquêteurs du BEI dans les 24 heures suivant l'événement, à moins de circonstances exceptionnelles;
 - > Les enquêteurs du BEI auront l'obligation de rencontrer les policiers impliqués dans les 48 heures et les policiers témoins dans les 24 heures suivant leur arrivée sur les lieux de l'événement, à moins de circonstances exceptionnelles.

Un règlement à ce sujet sera rédigé prochainement et publié dans la Gazette officielle. La Fédération fera les représentations nécessaires afin de faire respecter les droits fondamentaux des policiers et policières municipaux.

Le Bureau aura pour mission de faire enquête lorsqu'une personne, autre qu'un policier en devoir, décède ou est blessée gravement ou par une arme à feu utilisée par un policier lors d'une intervention policière ou lors de sa détention par un corps de police.



20 ans de ristournes!

RISTOURNES INDIVIDUELLES	1 000 000 \$
en fonction des intérêts perçus ou versés en 2012	
RISTOURNES COLLECTIVES	228 684 \$
Fonds d'aide au développement du milieu, dons et commandites	
FORFAITS DE TARIFICATION	1 100 000 \$
sommes distribuées en cours d'année par la tarification VIP	

2,3 M\$ [plus de 9000 \$/jour]

Sommes retournées par votre caisse à la communauté policière sur l'exercice 2012

C'est ça la différence!

Un engagement soutenu dans la communauté policière : c'est aussi ça l'appartenance!



Le congrès de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec : une tradition d'échanges avec vos représentants syndicaux!

Ci-haut : Stéphane Riccio, trésorier de la Fraternité des policiers de Thérèse-de-Blainville et notre directeur développement, Richard Hanna.

Parmi les organismes et projets soutenus en 2012 :

- ♦ Fédération des policiers et policières municipaux du Québec;
- ♦ Fraternité des policiers et policières de Longueuil;
- ♦ Fraternité des policiers et policières de Montréal;
- ♦ Bourses de la CDPP – cégeps;
- ♦ Bourse de la Relève Armand Morin;
- ♦ Bourses de l'Excellence – ÉNPQ;
- ♦ Championnat canadien de curling des policiers;
- ♦ Course au flambeau des agents de la paix;
- ♦ Défi 911;
- ♦ Gala du Mérite policier;
- ♦ Info-Crime;
- ♦ La Vigile;
- ♦ Rase-o-thon Policiers contre le cancer;
- ♦ Tour cycliste des policiers de Laval;
- ♦ Tour cycliste du SPVM;
- ♦ Tournoi de soccer amical des policiers de Granby.

Avec vous dans vos projets et vos activités estivales...



Sur les verts...

Votre caisse se fait commanditaire de chacun des tournois de golf de vos associations. Bonne saison de golf !



Tour cycliste des policiers de Laval

Bravo à toute l'équipe qui, pour cette 16^e édition, a bravé Dame Nature sur une distance de 1100 km à travers le Québec, amassant 60 000 \$ au profit du Fonds Marie-Soleil Tougas. La Caisse étant commanditaire de l'événement, des membres de notre équipe de la Couronne Sud et de Québec ont tour à tour accueilli les cyclistes en fin de journée. Bravo à tous les participants!



Droit au but...

Votre caisse est fière de se faire partenaire de la Fraternité des policiers et policières de Longueuil et du Service de police de l'Agglomération de Longueuil dans le cadre du projet Droit au but, une initiative de prévention qui mise sur l'intérêt des jeunes pour le soccer. Bon succès !

www.caisse-police.com

514.VIP(847).1004 | 1.877.VIP(847).1004



*Caisse Desjardins des
policiers et policières*



APPARTENANCE[®] L'OFFRE DE SERVICES



Servir et protéger vos valeurs
c'est ça l'appartenance !

Son volet **VIP**

L'Offre **VIP**, avantageuse et évolutive, réunit tous les bénéfices et avantages qui vous sont réservés à titre de policier actif ou retraité, incluant des produits d'épargne et de crédit exclusifs :

- des forfaits de tarification uniques;
- une hypothèque qui déménage sans indemnité;
- pour vos enfants et petits-enfants, un premier dépôt de 100 \$ à l'ouverture d'un Régime enregistré d'épargne études (REÉÉ)*;
- des ristournes individuelles et collectives depuis 20 années consécutives;
- un partenariat avec toutes les organisations syndicales, patronales et associatives policières.

Son volet **PRIVILÈGE**

Parce que nous savons que vous aimez partager vos privilèges avec les êtres qui vous sont chers, nous avons composé l'offre de services **Privilège** qui propose des avantages uniques à votre conjoint et à vos enfants.

Découvrez tous les détails à www.caisse-police.com

*sujet à certaines conditions

Siège social

460, rue Gilford
Montréal (Québec)
H2J 1N3

Téléphone : 514.VIP(847).1004
Sans frais : 1.877.VIP(847).1004
Télécopieur : 514.487.1004
Site Internet : www.caisse-police.com

Suivez-nous :

 @caissepolice

 facebook.com/caissepolice

Centres de services

Couronne Nord
3010, De la Rivière Cachée
Boisbriand (Québec)
J7H 1H9
télé. : 450.435.0606

Sûreté du Québec – Montréal
Grand quartier générale
1701, Parthenais, 2^e étage
Montréal (Québec)
H2K 3S7
télé. : 514.526.6312

Couronne Sud
1560, rue Eiffel, bureau 200
Boucherville (Québec)
J4B 5Y1
télé. : 450.655.2868

Québec
1050, rue des Rocailles
Québec (Québec)
G2K 0H3
télé. : 418.622.8081

Assurer le bien-être des gens qui nous font confiance



Ce régime d'assurance groupe est offert uniquement par l'entremise de notre Centre de communications et de notre site Web.

En tant que membre de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, vous pouvez compter sur le régime d'assurance automobile* et habitation de Co-operators. Vous bénéficierez d'un service de qualité exceptionnel et de tarifs réduits offerts uniquement par l'entremise de votre régime d'assurance groupe.

De plus, obtenez une soumission gratuite et vous serez admissible à nos tirages d'une valeur totale de **50 000 \$†!** Un grand prix de **18 000 \$** et **64 prix de 500 \$ à gagner tout au long de l'année!**

Appelez-nous ou visitez notre site Web dès aujourd'hui!
1 800 387-1963
www.cooperatorsassurancegroupe.ca

Assurance groupe automobile* et habitation

 **co-operators**[™]
Une place de choix[™]

Co-operators[™] est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. L'assurance est souscrite par la Compagnie d'assurance COSECO et est administrée par H.B. Gestion d'assurance collective ltée, des sociétés du Groupe Co-operators limitée. Les réductions, la couverture et l'admissibilité varient selon la province. *L'assurance automobile n'est pas offerte en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan. Pour obtenir des renseignements sur notre Politique en matière de protection de la vie privée, visitez notre site www.cooperatorsassurancegroupe.ca. †Aucun achat requis. Pour obtenir les règles complètes du concours, consultez le site www.cooperatorsassurancegroupe.ca, ou écrivez-nous à l'adresse suivante : Marketing, assurance groupe, 5600 Cancross Court, Mississauga (Ontario) L5R 3E9. Le concours se termine le 31 décembre 2013.